



LAFORÊT IMMOBILIER AC-PROJET

AC-PROJET
68 Av Philippe Bur 77550 MOISSY-CRAMAYEL
26 Rue Neuve 77127 LIEUSAIN
R.C.S. Melun 491 732 236 – S.A.S. au capital de 8.000 EUR
Carte professionnelle : CPI 7702 2016 000 013 379 CCI de Seine & Marne
Caisse de Garantie : CEGC, 16 rue Hoche – Tour Kupka B - 92919 La Défense cedex
Compte séquestre : 410 706 12 sur BNP PARIBAS, 251 Av Philippe Bur 77550 Moissy Cramayel
Chaque agence est une entité juridiquement indépendante

Barème au 28/01/2017

HONORAIRES TRANSACTION

Prix de vente	% de commission TTC
de 1 € à 100.000 €	Forfait maximum de 10.000 €
100 001 € à 300 000 €	7,00%
300 001 € à 700 000 €	6,00%
700 001 € et plus	5,00%

Viager	8,00%
--------	-------

Ces honoraires sont à la charge de l'acquéreur ou du vendeur selon le mandat. Cette information est mentionnée dans l'annonce et donnée avant toute présentation d'un bien.

*Cas particulier

→ Honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par autre agence :

- L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais.
- Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.

ESTIMATION * (habitation)	180,00 €	T.T.C
ESTIMATION ** (viager)	360,00 €	T.T.C
ESTIMATION ** (commerce)	300,00 € H.T	360,00 € T.T.C
ESTIMATION ** (activité - industriel)	600,00 € H.T	720,00 € T.T.C

* non facturé en cas de mandat

** non facturé en cas de mandat exclusif

HONORAIRES LOCATIONS Locataire Bailleur

Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 06/07/1989 :

	€ TTC / m² de surface habitable		€ TTC / m² de surface habitable	
	- de 50m2	+ de 50m2	- de 50m2	+ de 50m2
Visite , constitution du dossier et rédaction du bail :	10 €	9 €	10 €	9 €
Etat des lieux d'entrée :	3 €	2 €	3 €	2 €
Entremise - Négociation :	/		Forfait 180 € TTC	

Honoraires pour les autres baux : Professionnels / Commerciaux

30% HT du loyer annuel charges comprises, soit 36% TTC à la charge du preneur

HONORAIRES DE GESTION Barème au 01/09/2016

6,25% HT du loyer annuel charges comprise, soit 7,50% TTC à la charge du bailleur